



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

432 Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 19 septembre 2023

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale de la Creuse

Objet : évaluations d'école – temps de travail et ORS

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez publié par courrier du jeudi, le 14 septembre, un point relatif aux Obligations Réglementaires de Services des professeur-es des Écoles. Les interrogations remontées par les personnels des équipes désignées pour les évaluations d'école ainsi que la charge de travail supplémentaire qu'induisent ces évaluations d'école vous ont certainement conduit à produire ce point qui comporte des erreurs, des entorses au cadre réglementaire, qui peut être ressenti comme une forme de mépris pour les personnels et, en tous les cas, qui traduit manifestement une méconnaissance de leur charge de travail.

Les équipes des écoles, désignées pour participer au dispositif, ont été très affectées et nous ont fortement sollicité. Certaines refusent le dispositif alors que d'autres s'y inscriront, résignées afin de « s'en débarrasser » pour les 5 années à venir. Cet état d'esprit nous inquiète et devrait vous inquiéter.

Dans un contexte où l'école est instrumentalisée à tout va, ces évaluations d'école ne servent qu'à nourrir le buzz politique et médiatique du gouvernement. Les conditions de travail des personnels sont fortement dégradées notamment du fait des absences non remplacées, après une période de Covid qui a été complexe pour les équipes, il n'y a donc aucune urgence, ni aucune raison de « passer en force ».

Pour la FSU-SNUipp 23, il s'agit de considérer la volonté et les besoins des équipes.

C'est pourquoi, nous vous demandons formellement d'abandonner le déploiement de ce dispositif ou à défaut de faire un appel aux équipes volontaires. Ceci étant, il convient pour la FSU-SNUipp 23 de reporter en urgence la formation à l'autoévaluation prévue demain, mercredi 20 septembre.

Afin de résoudre cette situation de tension et de trouver ensemble des solutions pérennes, nous sollicitons une audience en urgence afin de pouvoir échanger avec vous de vive voix.

Nous restons à votre disposition pour tout échange utile.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Le secrétaire départemental de la FSU-SNUipp 23

Luc Marquès